
Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine

Yousra Abourabi

🔗 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=966>

DOI : 10.35562/rif.966

Référence électronique

Yousra Abourabi, « Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 6 | 2019, mis en ligne le 12 décembre 2019, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=966>

Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine

Yousra Abourabi

PLAN

- I. De la francophonie dans la construction de l'identité de l'État marocain
 - I.1. Du rejet du français à sa revalorisation dans l'éducation nationale
 - I.2. Une identité de rôle du « juste milieu » : la promotion de l'ouverture culturelle et linguistique
 - I.3. La spécialisation de l'appareil diplomatique dans l'inter-culturel et la *bridge building diplomacy*
 - II. De la francophonie dans la politique africaine du Maroc
 - II.1. Enjeux et réseaux de la politique africaine du Maroc : l'importance des espaces Ouest et Centre-africain
 - II.2. L'OIF comme partenaire institutionnel de coopération en Afrique
 - II.3. Formation universitaire et diplomatie d'expertise : des leviers d'influence francophones
- Conclusion

TEXTE

- 1 La politique étrangère est la sœur rebelle des politiques publiques. Elle est insoumise aux lois qui régissent habituellement le processus décisionnel, et ne répond souvent que d'une autorité centralisée. Elle est contrainte de représenter la nation dans ses fondements politiques et culturels tout en assurant la défense des intérêts suprêmes de l'État ou de ses dirigeants. De cette façon, la politique étrangère s'exerce par un arrangement constant entre les préoccupations domestiques et les pressions internationales. Ce « jeu à double niveau » renvoie à la nécessité des responsables politiques de négocier simultanément avec les différentes forces du pays d'une part, et avec les acteurs internationaux d'autre part, dont les intérêts ne sont pas toujours alignés. Les dirigeants de la politique étrangère sont pris en étau entre deux échiquiers qu'ils doivent maîtriser en même temps. Comment concilier les intérêts nationaux avec l'évolution de l'ordre du monde ? Comment définir ou redéfinir les intérêts nationaux ?

- 2 La métaphore du « jeu à double niveau » fut introduite par Putnam (Putnam, 1988). Force est de constater que ce jeu n'est pas pratiqué dans un seul pays. Au Maroc, on dira même que cette dialectique est paradoxalement aussi prégnante que subtile. Tout d'abord, elle ne s'exerce pas dans les conditions décrites par Putnam : le Roi est au cœur de l'appareil décisionnel et la politique étrangère est un domaine réservé du Monarque. À ce titre, il n'a pas de comptes à rendre ou de négociations à effectuer avec les différentes forces du pays pour faire prévaloir sa vision de la politique étrangère. Il existe même au Maroc une confusion constante entre la sphère publique et la sphère privée de la Monarchie : l'État, c'est le Roi ; la Monarchie représente la nation. Le royaume ne ressemble pas donc aux autres monarchies arabes car les membres de la famille royale n'occupent traditionnellement pas de fonctions politiques. Il n'existe pas de prince ministre ou de prince conseiller, officiellement. Cette tradition préserve la famille royale des querelles de pouvoir ou de succession, tout en renforçant justement l'incarnation de la Monarchie en la personne du Roi. De ce fait, l'orientation de la politique étrangère découle directement de la représentation royale des intérêts de la nation, de même que la conception de cette politique étrangère est à l'image du style du Monarque au pouvoir.
- 3 D'un autre côté, le Maroc observe de nombreuses transformations domestiques. (Abourabi 2019a). L'émergence économique et politique est à portée de main ; elle constitue à la fois un déterminant et une conséquence des directives royales. À ce titre, la Monarchie doit composer avec les objectifs qu'elle s'est elle-même fixée, sous l'influence partielle des nouvelles normes mondiales : faire du Maroc un modèle de développement économique et démocratique. Si la politique étrangère demeure conduite par une élite, elle-même soumise aux ordres directs du Roi, on observe néanmoins une modernisation progressive de l'appareil diplomatique ainsi que l'émergence d'une diplomatie parallèle liée à la société civile. Cette évolution découle d'une volonté de faire de l'appareil diplomatique une vitrine de la démocratisation et du développement du Royaume, mais elle annonce aussi une évolution dans l'équilibre du jeu marocain à deux niveaux. La multiplication des secteurs que doit désormais couvrir la diplomatie, ainsi que la complexification des enjeux de la politique internationale, nécessitent la mobilisation du gouvernement et de la société ci-

vile, aux côtés du Palais Royal. De son côté, la société civile a toujours besoin du patronage royal pour faire porter ses projets. Cette interdépendance croissante a conduit le Monarque à définir son style en politique étrangère sur la base d'une reconstruction de l'identité nationale, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'orientation et la conduite de la diplomatie.

- 4 La dialectique de l'interne et de l'externe au Maroc est plus complexe que ce que décrivait Putnam à propos des États-Unis. Elle ne se caractérise pas par une dynamique de légitimation vis-à-vis de la société civile ou de négociations avec les forces politiques, mais par un effort d'incarnation, par le Monarque, de la société et de l'identité nationale. Elle ne s'inscrit pas dans un rapport de compétition avec les cadres juridiques et normatifs internationaux, mais dans une double recherche par le Royaume de reconnaissance de son statut de « bon élève » international et des particularités de son identité. La fabrique de la politique étrangère repose dès lors sur ce « mix intérieur-extérieur » (Abourabi et Ferrié, 2018), où les politiques intérieures sont parfois ajustées aux fins de la politique extérieure.
- 5 L'identité du Maroc en tant que nation mais aussi en tant qu'État, fait l'objet, depuis une dizaine d'années, d'importantes redéfinitions. Ces redéfinitions touchent les identités religieuses (redéfinition de « l'islam marocain » en 2002, accueil du Pape en 2019), ethniques (reconnaissance institutionnelle de l'identité amazighe en 2001, inscription des dimensions andalouse et africaine de l'identité des Marocains dans la Constitution en 2011), (Abourabi, 2019b), mais aussi linguistiques (Mgharfaoui, 2017) (dans le cadre de la réforme de l'enseignement 2015-2030, la question de la politique linguistique est posée). Depuis plusieurs mois, le débat sur le choix de la – ou des – langues d'enseignement refait surface au sein du gouvernement, du parlement et de l'espace public (Kadiri, 2018). Cette question est aussi sensible qu'elle peut avoir de profondes conséquences sur la politique étrangère du Maroc, dans sa conduite diplomatique, ses ressources, et son image.
- 6 En effet, depuis une quinzaine d'années, le Maroc est engagé dans une diplomatie active, principalement dirigée vers le continent africain. Il entend être reconnu à terme comme une puissance africaine, tant dans son identité propre que dans son champ d'action. Long-

temps exclu des institutions de gouvernance africaine depuis son départ de l'OUA en 1984 (en réponse à la reconnaissance de la RASD comme État souverain par l'organisation), le Maroc a envisagé ses relations sous l'angle bilatéral. Naturellement, ses alliés et collaborateurs les plus proches étaient aussi les pays avec qui il a partagé une histoire coloniale et postcoloniale, à savoir les pays francophones d'Afrique de l'ouest et centrale. Fondée au départ sur une coopération au développement soutenue avec ces pays, la politique africaine du Maroc s'est élargie à l'échelle continentale. Sa réintégration de l'organisation panafricaine en janvier 2017 en forme l'aboutissement, mais aussi un nouveau départ. Cette politique étrangère se veut désormais continentale, multilatérale et multilingue.

- 7 Cet article analyse la dimension francophone de la politique étrangère du Maroc. Il s'agit d'interroger la représentation de la langue française et du réseau francophone en tant que levier dans la conduite de la diplomatie par le Maroc. Dans un premier temps, nous montrerons dans quel sens le choix des langues d'enseignement et de travail a évolué au cours des dernières années, en fonction de déterminants politiques, affectant la définition d'une « identité de type » ainsi que d'une « identité de rôle » (Wendt 1992). Dans un second temps, nous nous intéresserons à la dimension francophone dans le cas de la diplomatie africaine du Maroc pour montrer comment l'Afrique, de façon réflexive, influence le choix par le Maroc du français comme langue diplomatique.

I. De la francophonie dans la construction de l'identité de l'État marocain

- 8 Comme le remarquent MacLeod et ses co-auteurs à propos de l'identité « Le contenu de la notion est largement fonction de l'unité d'analyse que le chercheur entend privilégier (l'État, la nation, la région, la société, voire l'individu) » (MacLeod et al., 2004). Tandis que ces derniers font le choix méthodologique d'utiliser de façon interchangeable identité nationale et identité étatique, il apparaît plus pertinent de distinguer les deux expressions. À l'image de la distinction entre pouvoir et puissance présentée par Raymond Aron, l'identité

nationale relève de la sphère interne et l'identité étatique de la sphère externe de l'État. Paul Kowert distingue l'identité interne qui « décrit la cohésion ou l'uniformité des parties d'un État-nation et, en particulier la façon dont une telle cohésion se manifeste dans la fidélité à l'État-nation », de l'identité externe ; qui renvoie « au caractère distinct d'un État-nation par rapport aux autres États-nations » (Kowert, 2012, 4-5). Dans les deux cas, l'identité est co-constituée par des croyances et des normes tout aussi internes qu'externes à l'État. Il existe néanmoins des liens d'interdépendance entre l'identité nationale et l'identité de l'État. Ainsi la politique de défense réaliste des États-Unis est à l'image de la militarisation des forces de police et de la gestion des armes au sein de la société civile. À l'inverse, les deux formes d'identités ne sont pas forcément assimilables dans leur ensemble. C'est pourquoi on ne peut confondre ces deux types d'identité, mais l'on ne peut définir l'une sans définir l'autre. Par conséquent, pour comprendre l'identité de l'État marocain au sein de son environnement international, il convient de s'intéresser de manière réflexive à son identité nationale.

I.1. Du rejet du français à sa revalorisation dans l'éducation nationale

- 9 Dès son indépendance, le Maroc procède à la construction de l'État-nation en s'inspirant des modèles européens. Selon l'historien Abdelah Laroui, l'enjeu, pour le Parti de l'Indépendance, était de « re-traditionnaliser » la vie politique après plusieurs années de protectorat. Comme le remarque également Yassir Benhima : « en réaction aux thèses colonialistes sur la dualité blād al-Makhzen/blād al-Sība (État vs pays de la dissidence), le moment de la décolonisation a d'ailleurs favorisé une lecture nationaliste de l'histoire. La « nation » marocaine s'identifie à son « État » et, en réponse cinglante à l'idée d'un archaïsme du Makhzen véhiculé par l'historiographie coloniale, elle plonge ses racines dans l'histoire » (Benhima, 2014). De nombreux chercheurs contribuent ainsi à l'identification de ce qui compose le sentiment national marocain, de même qu'ils participent activement à l'écriture de l'histoire officielle. Les choix politiques effectués dans ce processus ont suscité de nombreuses critiques parmi les historiens. Pour Laroui, « cette résurgence du passé au niveau officiel, naturelle

ou voulue, inéluctable ou artificielle, a, par contrecoup, renationalisé le nationalisme » (Laroui, 1977, 16). De même, pour Benhima, « c'est désormais une vision centripète de l'histoire du pays qui prédomine dans l'université marocaine, favorisant le point de vue du pouvoir central au détriment de l'étude de ses marges politiques » (Benhima, 2014).

- 10 Ainsi de nombreux mouvements nationalistes cherchaient d'autres sources d'inspiration pour l'identité de la nation : la république rifaine d'Abdelkrim Al-Khattabi, le modèle de la Turquie moderne, le califat islamique, ou encore le modèle marxiste etc. Avec l'institutionnalisation de l'État et le développement d'une opinion publique, l'identité nationale est alors progressivement devenue un enjeu idéologique de cooptation par les partis politiques. Parmi ces acteurs, Allal el-Fassi, l'une des figures majeures de la résistance marocaine et idéologue du Parti de l'Istiqlal, exprimait son admiration à l'égard du salafisme (Zekri, 2009) et prônait l'âge d'or perdu d'une époque plus pieuse, tout en fustigeant les collaborateurs de la France et partisans de l'occidentalisation de la vie marocaine. Il était le fils d'un des plus importants oulémas de Fès, recteur de l'Université théologique Al-Qaraouine, dont il a hérité de la vision. Selon lui, le système éducatif devait jouer un rôle majeur dans la diffusion de l'identité marocaine, fondée sur la civilisation arabe et la culture islamique. La préservation des langues vernaculaires berbères représentait de ce fait un danger contre l'unité politique, c'est pourquoi il plaidait inlassablement pour l'arabisation des enfants berbères dès le primaire (Mezran, 2007). Les idées d'El-Fassi ont largement influencé la représentation que les élites se faisaient de l'identité « originaire » de la nation. Les cadres de l'Istiqlal en particulier, pour la plupart issus du milieu des Oulémas de Fès, souhaitaient homogénéiser la société aussi bien linguistiquement que religieusement. Dans ce contexte, les rites païens des berbères, ainsi que l'islam confrérique ou maraboutique pratiqués dans les zones rurales et sahariennes, devaient être remplacés.
- 11 Pour résumer, cette première phase postcoloniale de construction de l'État-nation a favorisé l'arabe classique (avec l'arabisation de l'enseignement de l'histoire (Benhima, 2014) au détriment des autres langues et dialectes, de même qu'une institutionnalisation et une normalisation, dans le droit positif, de lois islamiques. Dès 1970, une première réforme de l'enseignement s'est imposée, dont l'objectif fut

« d'élaborer » un programme d'enseignement d'histoire générale vu sous l'angle marocain » et non « une version marocaine de programmes européens » » (Hassani-Idrissi, 2015). À la faveur de l'idéologie panarabe en vogue, le sentiment d'appartenance à une nation arabe a été entériné par l'élite citadine.

- 12 Pendant les années 1970, l'arabisation et l'islamisation de l'enseignement se renforcent, les premiers manuels d'histoire en langue arabe écrits exclusivement par des Marocains sont édités, l'enseignement coranique obligatoire est introduit à l'école primaire. Au fur et à mesure des différentes réformes, on cravache avec force le protectorat. Dans son étude pratique et discursive de l'identité nationale dans l'enseignement de l'histoire à l'école, Mostafa Hassani-Idrissi observe ainsi que :

« la référence à la pratique coloniale vise à créer chez l'élève une dynamique réprimante et culpabilisante. Elle vise également à refouler en lui toute impulsion particulariste non conforme à l'idéal commun national tel qu'il est véhiculé par les manuels. (...) Nulle mention de ces Marocains qui ont facilité la pénétration étrangère en « s'enrôlant » dans le système de protection consulaire, ni des notables qui ont apporté un concours efficient à l'administration française dans le contrôle des campagnes marocaines, ni enfin de ceux qui ont bénéficié de l'introduction d'une économie de type capitaliste dépendant du marché européen. Nulle mention, non plus, des transformations ou bouleversements, d'ordre économique, social ou culturel, du Maroc pendant cette période » (Hassani-Idrissi, 2015).

- 13 Le nationalisme est abordé non pas comme un processus historique mais comme une réaction naturelle, un mouvement sans fausses notes, qui défend un territoire présenté comme un objet de culte. Le retard du Maroc et plus largement du monde arabo-musulman face à l'Europe est expliqué par les progrès techniques, scientifiques et économiques de cette dernière. Pour compenser cette faiblesse, toujours selon Mostafa Hassani-Idrissi « l'époque médiévale est visitée pour lui faire livrer les prestiges d'un passé susceptible de rassurer les enfants d'un peuple dont on cherche à diminuer les complexes vis-à-vis de l'Occident et à les conforter dans leur propre héritage » (Hassani-Idrissi, 2015).

- 14 À partir de la réforme de 1987 qui introduit la pédagogie par objectifs, l'élève marocain est interpellé en tant qu'arabe et musulman mais aussi en tant que maghrébin, sans doute à la faveur de la construction du Maghreb politique. De ce fait l'histoire du Maroc et celle du Maghreb depuis l'antiquité sont abordées de façon consubstantielle, comme un ensemble territorial où se tissaient des réseaux solidaires, en particulier durant l'époque médiévale. Mais cette lecture régionaliste n'est que de courte durée. La réforme de 2002, qui vise l'approche par compétence, a fait abandonner la perspective maghrébine au profit d'une « histoire de l'État marocain » : « l'histoire du reste du Maghreb et de l'Andalousie n'entre en ligne de compte que lorsqu'elle s'insère dans l'histoire du Maroc et de ses dynasties » (Hassani-Idrissi, 2015).
- 15 L'arrivée de Mohammed VI au pouvoir a marqué un changement progressif de certaines caractéristiques de l'identité nationale du Maroc telle que définie par le Gouvernement. Parmi ces changements, on peut noter un recul de l'arabisation au profit de l'enseignement et de la pratique de la langue française. À ce titre, le discours du Monarque à propos de la réforme de l'enseignement public est particulièrement révélateur du nouvel état d'esprit du Palais. Évoquant une partie des Marocains, il interroge, de façon rhétorique :
- « Pourquoi sont-ils si nombreux à inscrire leurs enfants dans les établissements des missions étrangères et les écoles privées, malgré leurs coûts exorbitants ? La réponse est claire : c'est parce qu'ils cherchent un enseignement ouvert et de qualité, fondé sur l'esprit critique et l'apprentissage des langues, un enseignement qui permette à leurs enfants d'accéder au marché du travail et de s'insérer dans la vie active. Or, contrairement à ce que prétendent certains, l'ouverture sur les langues et les autres cultures, ne portera aucune atteinte à l'identité nationale. Bien au contraire, elle contribuera à l'enrichir » (2015c).
- 16 Sur la base de ces discours, la francisation de l'enseignement public a progressé, en dépit de l'avis du Gouvernement, de majorité islamiste (Brousky, 2016). De même, de nombreuses écoles privées francophones sont nées à la faveur de ces nouvelles orientations linguistiques introduites par le monarque. Outre le fait que le Maroc accueille actuellement l'un des plus denses réseaux d'établissements

d'enseignement français à l'étranger (37 000 élèves en 2017, dont 60 % de Marocains), de nombreuses écoles primaires et secondaires privées dispensent un enseignement français avec ou sans homologation à l'exemple du nouveau groupe scolaire Jacques Chirac, du collège lycée Léon l'Africain, ou des établissements Al Jabr, l'ORT, l'École française internationale, l'École normale hébraïque et d'autres. Par ailleurs, depuis 2014, trois écoles belges ont aussi ouvert leurs portes à Casablanca et Rabat. Dans l'enseignement supérieur, une dizaine d'universités ou de grandes privées reconnues par l'État se sont développées ces dix dernières années, à l'exemple de l'Université internationale de Rabat, sans oublier les innombrables petites ou moyennes écoles des gestion, communication, architecture, ingénierie et autres domaines, non reconnues par l'État.

- 17 Pour renforcer les orientations discursives du monarque, un projet de réforme a été soumis au Conseil des ministres par le Ministre de l'enseignement supérieur en 2018. Ce projet de loi-cadre prévoit notamment l'instauration d'un nouveau modèle pédagogique favorisant l'esprit critique, l'éducation à la citoyenneté et l'adoption de la pluralité et de l'alternance linguistique. Il prévoit plus particulièrement dans son article 31, l'introduction du français dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques. L'article 31 fait débat au sein du Parlement, et se heurte à de nombreuses résistances au sein de l'opinion publique. Tandis que le parti islamiste (PJD), défavorable au projet, a reporté le vote à plusieurs reprises, le parti de l'Istiqlal, favorable, évoque « une crise législative sans précédent » (Telquel, 2019b). Les termes du débat concernent l'identité nationale et le statut international du Royaume. Pour l'islamiste Al Mokrei Abou Zaid Al Idrissi, la francophonie est un « concept de domination » (2019c). À l'inverse, la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), l'enseignement des matières scientifiques en français est nécessaire pour assurer la cohérence du système éducatif et permettre aux étudiants marocains de s'intégrer dans le marché mondial du travail, rappelant que « les matières scientifiques sont enseignées en arabe pendant les cycles primaire et secondaire, alors qu'à l'université ces matières sont enseignées en français, ce qui mène à un sentiment de frustration et d'inadaptation » (Telquel, 2019a).
- 18 Ordonné par le Roi, ce projet de loi-cadre s'inscrit dans un débat plus large de reconstruction de l'identité du Maroc, qui concerne les iden-

tités linguistiques, mais aussi religieuses, culturelles, et politiques, et est déterminé par des enjeux de politique étrangère. Cette reconstruction s'articule en effet autour de la notion de « juste milieu » censée caractérisée « l'identité de rôle » du Maroc à l'échelle internationale.

I.2. Une identité de rôle du « juste milieu » : la promotion de l'ouverture culturelle et linguistique

- 19 On connaît bien le fameux postulat d'Alexander Wendt : « les identités sont à la base des intérêts » (Wendt, 1992, 398) nationaux des États, qui guident leur politique étrangère. Ce qu'affirme également Ted Hopf : « en vous disant qui vous êtes, les identités impliquent fortement un lot de préférences » (Hopf, 1998, 171). Il faut donc reconstruire les « topographies identitaires » (Battistella *et al.*, 2012, 279) des États pour mieux comprendre leur comportement sur la scène internationale. Alexander Wendt (Wendt, 1999) distingue quatre dimensions de l'identité étatique : l'identité de corps (le territoire, la démographie), l'identité de type (le type de régime, les langues, les valeurs et normes partagées), l'identité de rôle (le rôle incarné à l'échelle internationale) et l'identité collective (l'identité partagée avec d'autres États).
- 20 L'identité de rôle du Maroc est relative à sa politique étrangère. Elle se construit sur la base des normes et valeurs partagées, de façon réflexive avec l'image que lui renvoient les autres États. Conduire une politique étrangère cohérente revient à définir une identité de rôle qui embrasse identité de type et ambitions extérieures. Confronté à de nouveaux défis extérieurs, le Royaume cherche aussi à marquer sa singularité en tant que puissance, par une redéfinition de son identité en tant qu'État. Cette dimension est prégnante. Ce ne sont pas seulement les valeurs et les normes sociales qui font débat, mais aussi l'identité et le choix des normes que les Marocains devront associer à l'État : de cette recherche constante d'équilibre émergera un idéal identitaire, celui du « juste milieu ».
- 21 Dans les discours politiques du Maroc moderne, la notion de « juste milieu » figure de façon récurrente. La première apparition politique

de ce terme remonte au « Discours à l'occasion de la fête de la jeunesse », prononcé par Hassan II en 1973, dans lequel il définit le Maroc comme « la nation du juste milieu ». Très vite, un « réseau dialogique », « fait de reprises successives de propos orientés vers une thématique unique (...) liées entre elles par une série de connecteurs » (Dupret *et al.*, 2008, 4) s'est constitué. Le « juste milieu » n'est pas officiellement présenté comme un caractère de l'identité nationale ou une doctrine étatique en matière diplomatique et stratégique. Néanmoins, l'emploi collectif de cette notion par différents acteurs est tel qu'il lui confère une intelligibilité propre coïncidant étonnamment avec la politique étrangère du royaume.

- 22 Au plan politique, le juste milieu renvoie à la modération dans l'exercice du pouvoir. L'étude du réseau dialogique révèle que les monarques du Maroc ont tour à tour suscité l'extension du réseau, de même qu'ils ont inspiré des interprétations différentes, mais complémentaires, de la signification diplomatique du juste milieu. La première, formulée par Mohamed V, renvoie effectivement à cette identité de « trait d'union » entre l'Orient et l'Occident, annoncée dans ses discours. Le 18 novembre 1956, il déclara que le Maroc était « fermement décidé à définir une politique qui (lui) permette (...) de jouer son rôle de trait d'union entre l'Orient et l'Occident » (Discours du Trône de Mohammed V, le 18 novembre 1956 (Saint-Prot, 2012, 189), et ajouta, un an plus tard, que ce « rôle historique joué par le Maroc, trait d'union entre les civilisations » constituait un rôle qui lui « était naturellement prédisposé par sa position géographique, au carrefour de quatre continents » (Déclaration de Mohammed V devant le Roi Abdel Aziz ibn Saoud en 1957 (Saint-Prot, 2012, 189)).
- 23 De même, Hassan II a participé à la construction discursive de cette identité d'État par cette déclaration, inscrite dans ses mémoires et aujourd'hui devenue populaire : « Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique et qui respire grâce à son feuillage bruissant aux vents d'Europe. (...) Aujourd'hui le Maroc reprend la place qui était géographiquement, historiquement, politiquement la sienne : il est redevenu une nation de synthèse, une communauté de liaison entre l'Orient et l'Occident » (Hassan II, 1976, 189).

- 24 Depuis la fin de la Guerre froide, le juste milieu a pris une autre mesure. Durant les dernières années de règne de Hassan II, il ne suscitait plus d'extrapolation politique au sein d'un réseau dialogique mais continuait de figurer comme le trait rassurant et permanent d'une identité géoculturelle et religieuse pérenne face à la difficile construction de l'État-nation. Dans ce contexte, Hassan II avait déclaré que le Maroc « est un vieux compagnon de l'histoire. Nation du juste milieu, il est marqué du sceau de la modération, imprégné de sa foi en lui-même et en ses possibilités intrinsèques, apte à faire le meilleur usage de la règle du dialogue et du consensus » (1998). Cependant, le Maroc venait tout juste de traverser une période de « re-traditionalisation » de la vie politique et sociale à la faveur de l'anticolonialisme, et de la *nahda* (idéologie de la renaissance culturelle et intellectuelle) dans le monde arabe. Cette « re-traditionalisation » a provoqué un clivage identitaire entre un mouvement fondamentaliste qui idéalise un âge d'or perdu, et un mouvement moderniste libéral qui absorbe sans recul les normes internationales. Le pouvoir monarchique avait beaucoup de peines, à la fin des années 1990, à redonner une force de cohésion identitaire à la nation. C'est dans cette conjoncture de crises identitaires post-bipolaires que Mohammed VI est arrivé au pouvoir, suscitant un deuxième « tour de parole »¹ dans le réseau dialogique sur le juste milieu.
- 25 Dès la première année de son règne, le Monarque alaouite s'est approprié le débat de l'identité. S'adressant à la nation, il a élaboré un premier Discours du Trône entièrement tourné vers la question de l'identité marocaine : une identité désormais « plurielle », enrichie de « civilisations variées », et dont les différents dialectes, outre l'arabe, devraient être dorénavant enseignés dans les écoles. En tant que Roi, il s'est érigé comme le dépositaire de la mission de protection de cette identité et a promis « la permanence d'un pouvoir fort apte à garantir la pérennité de l'État », confirmant ainsi l'analyse de Juan Linz selon laquelle tout l'enjeu du maintien de la stabilité des États démocratiques consistera de nos jours à durcir l'État tout en assouplissant la conception de l'identité nationale (Darviche, 2006).
- 26 Dans cette perspective, la nécessité d'une profondeur africaine a pris tout son sens. Assurés de la légitimité et de la crédibilité de cette posture géoculturelle, de nombreux diplomates marocains font par conséquent du « juste milieu », intentionnellement ou inconsciem-

ment, l'un des fondements de la politique étrangère. Dans l'objectif de parfaire son ouverture internationale, jouer de sa position géostratégique et construire son rôle de pont, la Monarchie a donc appuyé un ensemble de réformes visant à moderniser et à professionnaliser l'appareil diplomatique, dont la revalorisation du français comme langue diplomatique.

I.3. La spécialisation de l'appareil diplomatique dans l'inter-culturel et la *bridge building diplomacy*

- 27 Sur le site web de la Mission permanente du Maroc aux Nations Unies à Genève, on peut lire l'énoncé suivant, en français :

« De par sa position géographique privilégiée, à la rencontre de l'Europe, de l'Afrique et du monde arabo-musulman, le Maroc a toujours prôné l'ouverture et le respect de l'autre, et favorisé le dialogue des nations et des civilisations. De ce fait, la politique du juste milieu et de la modération a été une constante dans la conduite de la politique intérieure et de la politique étrangère du Royaume »².

- 28 Confirmation d'une représentation géoculturelle précédemment démontrée, cette déclaration forme le prélude à la formation progressive d'un rôle de pont par l'appareil diplomatique. Cette posture se traduit par ce qu'un Ministre marocain a baptisé la *bridge-building diplomacy*, c'est-à-dire une diplomatie de construction de « ponts » ou de « passerelles »³.
- 29 Parmi les domaines de spécialisation de cette « diplomatie de pont », on peut citer l'engagement du Maroc dans les politiques de médiation et de « l'inter » (interconfessionnel, interculturel, interrégional), marqué par un effort constant pour être reconnu comme pays « modéré », « ouvert » et « tolérant ». Pour marquer sa singularité, Hassan II avait reçu le Pape Jean-Paul II en 1985. Près de 80 000 citoyens marocains, ainsi que les principales chaînes de télévision, avaient été conviés au stade où le Pape prononçait son discours. Cette rencontre était historique puisqu'il s'agissait de la première visite officielle d'un Souverain pontife dans un État musulman. L'événement a aussi impulsé l'institutionnalisation du dialogue inter-religieux à l'échelle de

la politique étrangère du Maroc. Dans le prolongement des efforts entrepris par son défunt père, Mohammed VI affirme désormais que « le dialogue entre les religions est l'autre face du dialogue entre les civilisations et les cultures »(2001). Plus récemment, l'accueil du Pape François par Mohammed VI le 30 mars 2019 consolidait cette orientation. Mohammed VI s'est exprimé dans 4 langues (arabe, espagnol, anglais et français), le français étant présenté par ce journal local comme la langue des chrétiens vivant au Maroc (en majorité africains) et la langue de la diplomatie du Royaume⁴.

- 30 Le deuxième domaine le plus visible de la « bridge building diplomacy » s'illustre par la préférence affichée du Maroc pour la coopération tripartite, triangulaire ou trilatérale interrégionale⁵, qui renvoie à une forme de coopération Nord-Sud-Sud comprenant trois acteurs dont un donateur, un récipient et un acteur pivot. Le Maroc ambitionne de s'inscrire dans cette troisième catégorie. Les accords négociés jusqu'à présent mobilisent principalement des acteurs institutionnels comme la FAO ou la BAD ou encore des puissances comme le Japon, ou la France d'un côté, et des pays du Sud comme le Costa Rica ou le Niger de l'autre côté (2015a). Dans la majorité des cas, le Maroc reconvertit les financements accordés par le premier groupe d'acteurs, en formation ou en aide directe à destination du second groupe d'acteurs. Dans d'autres cas, il bénéficie d'un cadre institutionnel favorable à une aide mutuelle avec un autre pays du Sud⁶. Pour les diplomates marocains, la coopération tripartite est présentée comme un moyen efficace de « disposer de moyens supplémentaires grâce à la participation des bailleurs de fonds internationaux » légitimée par l'objectif de « faire bénéficier les Africains de l'expertise marocaine » (2015a, 2008). Cette stratégie avait été formulée au sein de plusieurs organismes. Ce rapport souligne par exemple que « le Maroc pourrait jouer un rôle important en suscitant une stratégie de coopération triangulaire, qui consiste à canaliser les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des prestataires de services marocains, notamment les bureaux d'études, les entreprises de génie civil et autres » (2008). On remarque dès lors que d'innombrables discours officiels de diplomates, d'ambassadeurs, de ministres, et du Palais royal mettent en avant la spécialisation du Maroc dans la coopération tripartite ou triangulaire, ainsi que sa volonté de coopérer avec les bailleurs (États

ou organisations) qui s'intéressent à l'Afrique⁷. En étant au centre de ce dispositif, l'État-pivot bénéficie de l'expertise du partenaire du Nord tout en disposant d'un cadre d'exercice et de valorisation de cet apprentissage au Sud. Enfin, la légitimation du choix de ce cadre de coopération conforte la place de l'État au « juste milieu » des échanges interrégionaux. Ces missions se font généralement en Afrique, en langue française.

II. De la francophonie dans la politique africaine du Maroc

II.1. Enjeux et réseaux de la politique africaine du Maroc : l'importance des espaces Ouest et Centre-africain

- 31 La politique africaine du Maroc est aujourd'hui continentale mais c'est à travers la coopération étroite avec les pays de l'espace francophone que cette politique a pu évoluer (Abourabi, 2016). Dans les représentations géopolitiques marocaines du continent africain, les Afriques de l'Ouest, sahélienne et centrale forment une aire de coopération privilégiée : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon en constituent l'axe principal, comme nous le verrons par la suite, mais on peut compter également le Mali, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, la Guinée-Conakry, le Niger, le Bénin, la RDC, le Congo, le Burkina Faso, ou encore le Togo. Cette préférence s'illustre notamment par la densité et la qualité des échanges diplomatiques. On remarque que les pays où Mohammed VI s'est rendu le plus régulièrement ces quinze dernières années coïncident exactement avec les États francophones, à savoir le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, et plus généralement les pays des ensembles AOF (Afrique Occidentale Française) et AEF (Afrique Equatoriale Française). La signature de nombreux accords de coopération avec les pays qui se situent dans ces régions atteste aussi de cette préférence. À cet égard, le Roi a déclaré à plusieurs reprises « l'importance des liens politiques et économiques entre le Royaume et les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest » (2014a).

- 32 Dans un premier temps, le développement de la coopération franco-marocaine en Afrique durant la Guerre froide a poussé Hassan II à nouer des liens avec de nombreux chefs d'État d'Afrique francophone. La coopération avec la France lui a aussi permis de se rapprocher des Présidents de contrées plus lointaines comme le Zaïre ou le Gabon. Mohammed VI, alors prince héritier, a connu de nombreux Présidents dans l'intimité, à l'exemple d'Ali Bongo, fils d'Omar Bongo. Ayant fréquenté tous les deux les Palais de Libreville et de Rabat aux côtés de leurs pères, Mohammed VI et Ali Bongo se sont liés d'amitié dès leurs jeunesses respectives (Péan, 2014) : chacun d'entre eux possède aujourd'hui une somptueuse demeure chez l'autre, et les deux chefs d'État se rencontrent fréquemment. De la même façon, les presses marocaine et sénégalaise rapportent régulièrement les nombreuses marques d'amitié affichées entre Karim Wade, fils de l'ancien Président sénégalais Abdoulaye Wade, et Mohammed VI (2013a) (THIAM, 2012). Une telle relation de proximité peut être observée avec de nombreuses autres personnalités politiques africaines. Ainsi, en même temps qu'il adhère au postulat d'une « famille francophone » (2013a), le Maroc voit dans les Afriques de l'Ouest et centrale, un espace d'appartenance historique. La reconnaissance d'une identité collective unissant le Maroc et les pays d'Afrique occidentale, repose aussi sur une histoire partagée, des liens commerciaux et religieux, et une proximité géographique dont le Sahara constitue l'épicentre. Plus récemment, la demande d'adhésion à la CEDEAO formulée par le Maroc confirme cette orientation diplomatique (Abourabi, 2019).

II.2. L'OIF comme partenaire institutionnel de coopération en Afrique

- 33 L'Organisation internationale de la Francophonie constitue l'un des leviers essentiels de cette coopération. L'adhésion du Maroc à l'OIF remonte à 1981 mais le Gouvernement a fait preuve d'une implication particulière à partir des années 2000. Ces quinze dernières années, le Maroc a abrité de nombreux événements de l'OIF. Parmi les plus significatifs, on peut citer la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la Société de l'Information en 2003, la première réunion du comité de suivi de la Conférence des Structures Gouvernementales chargées des Droits de l'Homme dans l'espace francophone en 2004,

ou encore le 2^{ème} congrès de l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme en 2007. Les secteurs de coopération entre le Maroc et l'OIF sont multiples (culture, santé, technologies, énergie etc.) mais seulement trois domaines ont fait l'objet d'une priorisation et d'un engagement particulier par le Gouvernement : il s'agit des droits de l'Homme, de la promotion de la démocratie, et de l'éducation. À travers ces trois volets, le Royaume contribue à renforcer la pratique de la langue française et la diffusion des valeurs démocratiques occidentales sur le continent africain, dans un contexte où la question de la langue constitue une dimension déterminante de l'influence de la France. La pratique de la langue facilite les échanges économiques et culturels de la puissance française avec le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, et conditionne plus généralement le niveau des relations franco-africaines.

- 34 La Francophonie constitue un réseau de pays qui se reconnaissent une affinité élective autour de la langue et des valeurs francophones, ce qui permet au Royaume non seulement d'élargir son réseau diplomatique mais aussi de projeter sa profondeur stratégique dans le sillage de la France. La solidarité francophone africaine est aussi réelle que visible dans le champ politique international, notamment à l'ONU. Elle constitue pour le Royaume un outil de désenclavement, qui lui ouvre des perspectives d'insertion et d'intégration dans le système africain. Comme le remarque Frédéric Charillon, la francophonie constitue une profondeur stratégique « au sens d'un espace d'appui, de solidarité potentielle, de ressources certes immatérielles mais néanmoins mobilisables, et capables à ce titre de proposer des évolutions souhaitables, de résister à des normes ou des orientations non souhaitées » (Charillon, 2013), pour tous ceux qui l'animent. De façon réflexive, elle renforce le poids de l'identité francophone dans l'affirmation de l'identité de rôle du Maroc sur la scène africaine. Plus généralement, la francophonie et l'usage du français facilitent le dialogue entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, en particulier l'espace sahélo-saharien, d'autant plus que les deux régions traversent actuellement des défis sécuritaires communs.

II.3. Formation universitaire et diplomatie d'expertise : des leviers d'influence francophones

- 35 Dans le cadre de cette diplomatie d'influence, le gouvernement encourage la formation des étudiants subsahariens au Maroc. Cette politique n'est pas nouvelle, elle découle d'une coopération bilatérale établie avec de nombreux pays africains au début des années 1970 (Barre, 1996). Les capacités d'accueil et l'octroi de bourses d'études ont néanmoins fait l'objet d'une augmentation considérable durant la dernière décennie. Bien que le montant des bourses soit dérisoire (750 DH/mois) et l'accompagnement institutionnel assez faible⁸, les offres de bourses émises par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), relayées par les ambassades du Royaume en Afrique, promeuvent le Maroc comme un pôle universitaire continental. Cette politique a attiré de nombreux étudiants, issus de pays de plus en plus divers. À leur tour, les gouvernements africains encouragent la formation de leurs ressortissants au Maroc en offrant des bourses complémentaires : par exemple, les Gabonais souhaitant étudier au Maroc peuvent prétendre à une bourse allant jusqu'à 200 euros par mois (Berriane, 2012), soit presque le salaire moyen marocain. Entre 2016 et 2017, l'AMCI a compté près de 11000 étudiants étrangers dont 8000 Africains boursiers et 1000 non boursiers. À titre comparatif, on comptait en 1994-1995 quelque 1040 inscrits. Ces chiffres concernent uniquement les établissements publics. Les établissements privés, en plein essor depuis les années 1990, accueillent également un nombre croissant d'étudiants africains chaque année, surtout dans les formations de licence, master, et cadre⁹. Naturellement, plus de la moitié des étudiants africains proviennent des pays francophones situés dans l'espace d'influence privilégié du Royaume, en particulier le Sénégal (surtout que les Sénégalais n'ont pas besoin d'une autorisation de travail pour s'installer au Maroc après leurs études). L'action de l'AMCI, orientée presque exclusivement vers l'Afrique, est pleinement inscrite dans la politique étrangère du Maroc, comme le démontre l'encart consacré à ce sujet sur le site de l'agence, rédigé dans le sens du cadre discursif de légitimation établi par le Palais¹⁰. L'AMCI soutient par ailleurs la CESAM (Confédération des étudiants et des stagiaires africains au Maroc), association qui as-

sure le relais entre les étudiants et les administrations du gouvernement, et organise des activités para-universitaires. En contribuant au financement de la CESAM, l'AMCI conforte sa visibilité et développe un réseau qui attire de nouveaux étudiants chaque année. Entre 2002 et 2008, le nombre d'étudiants étrangers au Maroc a dès lors triplé. Tandis que près de 68 % d'entre eux provenaient d'Afrique subsaharienne, environ 85 % des étudiants subsahariens ont bénéficié d'une bourse de l'AMCI.

- 36 A travers ce rayonnement universitaire, le gouvernement contribue d'une part à la diffusion de la langue arabe (classique) et de la théologie musulmane parmi les étudiants musulmans, et d'autre part à la promotion de la langue française et du modèle universitaire européen (Berriane, 2012). En dehors des études théologiques, la plupart des domaines d'études universitaires privilégiés par les Africains (économie, sciences, droit) sont enseignés en langue française, selon le modèle universitaire français, consolidant le partenariat renoué franco-marocain en Afrique. Il en va de même pour le secteur de formation privé, qui s'aligne sur les standards du gouvernement pour assurer l'équivalence de leurs diplômes. Les étudiants africains peuvent ainsi suivre une formation au Maroc dans le privé et obtenir un diplôme reconnu en Europe ou au Canada, leur permettant de poursuivre un troisième cycle dans ces pays par exemple. À ce titre, de nombreux établissements publics et privés ont établi des partenariats avec des universités étrangères, en particulier en France. Le Royaume apparaît de ce fait tout aussi bien comme une destination universitaire que comme un tremplin vers les pôles universitaires du Nord.
- 37 En dehors du système LMD (Licence-Master-Doctorat), la coopération culturelle prend aussi la forme de stages ou de formations professionnelles destinées aux cadres supérieurs, et de missions d'expertise offerte au Maroc ou dans les pays africains par des Marocains. Entre 2001 et 2013, quelque 600 stages ont été organisés au Maroc et près de 250 missions d'expertise ont été effectuées à l'étranger. De même, quelque 900 cadres ont suivi une formation au Maroc dans le cadre d'accords tripartites. De la même façon que l'AMCI, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail octroie des bourses à des ressortissants africains. Toutes ces formations sont dispensées dans des secteurs très techniques dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, de l'eau, de l'infrastructure, de l'énergie ou des

technologies de l'espace, en fonction des besoins. Cette « diplomatie d'expertise », utilisée par de nombreux petits et moyens États émergents ou émergés, participe de la diffusion des normes techniques, du système juridique et d'une certaine conception du développement propre au Maroc, et par extension propre à la France, dans la mesure où une partie de ce savoir-faire est emprunté aux normes et à l'expérience français, et plus généralement européens. En faisant usage de la diplomatie d'expertise, le Maroc reproduit un levier d'action en vogue dans les relations internationales tout en contribuant indirectement à diffuser les normes françaises. Le projet de création d'une agence gouvernementale chargée de la mutualisation des offres de formation multisectorielle en direction de l'Afrique, « Expertise Maroc », est déjà à l'étude au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette structure sera bâtie sur le modèle de l'agence « Expertise France » et bénéficiera de son soutien(2015b).

38 Le Maroc est de ce fait représenté à la fois comme un « pays tiers » et comme un « relais » par le gouvernement français (Tenzer, 2008). Ce dernier a déjà conçu une diplomatie d'expertise à destination du Maroc en plus du développement d'actions conjointes franco-marocaines dans le domaine de l'expertise en Afrique, deux volets qui offrent autant des perspectives de coopération et d'influence française au Maroc. La France a conscience que « le Maroc est aussi au centre d'une stratégie régionale associant l'Europe et d'autres pays de l'Afrique subsaharienne » (Tenzer, 2008, 196). Dans cette perspective, les liens du gouvernement avec l'AFD ont été progressivement renforcés pour assurer l'application de la nouvelle doctrine française à l'égard du Maroc, caractérisée par le renforcement du rôle de la France en tant que « conseiller » et « apport stratégie » dans le domaine de l'expertise multisectorielle et du développement (Tenzer, 2008, 194-200). Cette politique s'inscrit dans un contexte où la France, tout comme le Maroc, a placé l'Afrique au « centre des réflexions à conduire sur les formes que prend notre expertise technique, que ce soit pour les actions aujourd'hui directement assumées par l'État (notamment les fonds de solidarité prioritaire – FSP) ou pour les prêts distribués par l'AFD » (Tenzer, 2008, 205).

39 Parallèlement, le Maroc s'est spécialisé dans la formation militaire¹¹ : une façon habile de se détacher du cadre de coopération français dans le domaine de l'expertise, tout en continuant à bénéficier de

l'expérience et à s'inspirer du modèle de la France. Aucune étude statistique sur la provenance et le nombre de militaires africains formés au Maroc n'a été publiée ; aucun rapport parlementaire ne traite ce sujet, et aucune des institutions chargées de l'encadrement interrogées n'a pu nous transmettre ces informations. Il apparaît néanmoins que le Royaume a signé de nombreux accords de coopération militaire bilatéraux en Afrique dès le début des années 1970 avec le Sénégal, le Gabon, la République Centrafricaine, le Mali, ou encore le Burkina Faso. De nombreux ressortissants des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, centrale et sahélienne effectuent une partie ou la totalité de leur formation militaire au sein du Royaume. Le Maroc aurait refusé de faire partie du réseau des ENVR (Ecoles Nationales à Vocation Régionales, centres de formations militaires français), tandis que le gouvernement français entend augmenter le nombre de ces écoles en Afrique. Il apparaît que le Royaume entend développer son propre réseau africain à travers la formation bilatérale. Fait illustratif de cette tendance, en 2012, Rabat et Bamako ont signé un premier accord de formation de 200 militaires maliens au Maroc, suivi d'autres accords les années suivantes avec les pays de la région.

- 40 On s'aperçoit aussi, plus généralement, que de nombreux médecins, journalistes, entrepreneurs ou ingénieurs africains ont effectué leurs études au Maroc. Parmi eux, certains ont eu des postes de dirigeants à l'exemple d'Angélique Ngoma, ancienne Ministre de la défense au Gabon ; d'Isaac Zida, Lieutenant-colonel désigné en 2014 pour diriger le régime de transition burkinabé après la chute de Blaise Compaoré ; ou encore de Djibril Bassole, Officier général et ancien Ministre des Affaires étrangères au Burkina Faso : la liste en est longue. Ces personnes constituent des partenaires de choix dans la coopération bilatérale sectorielle et illustrent les effets du dispositif diplomatique mis en place par le Maroc. Ils illustrent également le développement de cette politique de formation, et donnent un aperçu des retombées politiques dont pourraient bénéficier le Royaume à terme, dans ses rapports avec les dirigeants du continent.
- 41 Tous ces exemples illustrent l'étendue des leviers de la diplomatie africaine du Maroc qui reposent sur l'usage et la promotion du français. Ces leviers s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de la diplomatie marocaine qui s'inspire des pratiques de la diplomatie

française tout en ayant l'ambition de se détacher du cadre d'influence de la France.

Conclusion

- 42 Au terme de cette analyse, il apparaît plus clairement que le débat marocain sur le choix des langues d'enseignement ne peut être pensé sans prendre en considération des perspectives bien plus globales : premièrement celle de la construction progressive de l'identité de rôle du Maroc, qualifiée ici de « juste milieu », dont la cohérence dépend du maintien et du renforcement de la diversité linguistique du Maroc. Deuxièmement, la réussite de la nouvelle politique africaine du Maroc qui repose sur des réseaux et des leviers majoritairement francophones. Ainsi les enjeux francophones dans la politique étrangère du Maroc sont primordiaux. La dimension francophone de la politique étrangère marocaine repose sur l'usage instrumentalisé du français, avant une appartenance institutionnelle (la Francophonie) ou une stabilité politique (la francophilie).

BIBLIOGRAPHIE

- Abourabi Y. (2019a), *Maroc*, Louvain la Neuve, De Boeck.
- Abourabi Y. (2019b), « The Kingdom of Morocco: Introductory Note », dans *Oxford Constitutions of the World [OCW]*, Oxford, Oxford University Press.
- Abourabi Y. (2019c), « Maroc – CE-DEAO : où en est la demande d'adhésion ? », *Middle East Eye*, 5 mai 2019.
- Abourabi Y., Ferrié J.-N. (2018), « La diplomatie environnementale du Maroc en Afrique: un mix intérieur-extérieur », *Telos*.
- Abourabi Y. (2016), *Diplomatie et politique de puissance du Maroc en Afrique sous le règne de Mohammed VI*, Thèse de Science Politique, Université Jean Moulin Lyon 3.
- Barre A. (1996), « La politique marocaine de coopération en Afrique », dans *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Rabat, Université Mohammed V, Publications de l'Institut des Etudes Africaines.
- Battistella D., Petiteville, F., Smouts, M.-C., Vennesson, P. (2012), *Dictionnaire des relations internationales*, 3^e édition, Paris, Dalloz.
- Benhima Y. (2014), « Le Maroc à l'heure du monde (xve- xviie siècle). Bilan clinique d'une historiographie (dé)connectée », *L'Année du Maghreb*, n° 10, p. 255-266.

- Berriane J. (2012), « La formation des élites subsahariennes au Maroc » dans Mokhefi M., Antil A. (dir.), *Le Maghreb et son Sud: vers des liens renouvelés*, Paris, CNRS (CNRS éditions α).
- Brousky O. (2016), « Le Maroc enterre trente ans d'arabisation pour retourner au français », *Le Monde.fr*, 19 février 2016.
- Charillon F. (2013), « La Francophonie comme profondeur stratégique? », dans *Francophonie et profondeur stratégique*, Paris, Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (Etudes).
- Darviche M.-S. (2006), « Sortir de l'État-nation : Juan Linz avec et au-delà de Max Weber », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, n° 1, p. 115-127.
- Dupret B., Klaus E., Ferrié J.-N. (2008), « Derrière le voile. Analyse d'un réseau dialogique égyptien », *Droit et Société*, n° 68, p. 153-179.
- Hassan II (1976), *Le défi*, Paris, Albin Michel.
- Hassani-Idrissi M. (2015), « Manuels d'histoire et identité nationale au Maroc », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 69, p. 53-64.
- Hopf T. (1998), « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol. 23, n° 1, p. 171-200.
- Kadiri G. (2018), « Au Maroc, les langues de la discorde », *Le Monde*, 21 février 2018.
- Kowert P. (2012), « The Three Faces of identity » dans *Origins of National Interests*, Routledge, London, Routledge.
- Laroui A. (1977), *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain [Livre] : 1830-1912 / Abdallah Laroui*, Paris, Maspero.
- Macleod A., Masson I., Morin D. (2004), « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales*, vol. 35, n° 1, p. 7.
- Mezran K. (2007), *Negotiation and Construction of National Identities*, Martinus Nijhoff Publishers.
- Mgharfaoui K. (2017), « Langue et identité au Maroc », *Actes du colloque international: Identités, mémoires et processus de reconnaissance*.
- Péan P. (2014), *Nouvelles affaires africaines : Mensonges et pillages au Gabon*, Paris, Fayard.
- Putnam R. (1988), « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, vol. 42, n° 3, p. 427-460.
- Rhee H. (2010), « South-South Cooperation », *KOICA - Working paper*.
- Tenzer N. (2008), « L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération du XXI^e siècle. Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence. », Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes.
- Wendt A. (1992), « Anarchy is what States Make of it : The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, n° 2, p. 391-425.
- Wendt A. (1999), *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Zekri K. (2009), « Aux sources de la modernité marocaine », *Itinéraires*,

n° 2009-3, p. 43-55.

(1998), « Discours de S.M. le Roi Hassan II à l'occasion de la fête de la jeunesse », *Maroc Hebdo*, 11/07/1998.

(2001), « Message de SM le Roi, Amir Al Mouminine, aux participants à la réunion interconfessionnelle de Bruxelles sur " La paix de Dieu dans le monde " », *Maroc.ma*, 18/12/2001, disponible sur : <https://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/sm-le-roi-adresse-un-message-aux-participants-aux-reunions-annuelles-conjointes-des>.

(2008), « Point sur les relations du Maroc avec les pays de l'Afrique Subsa-harienne », Rabat, Ministère de l'Econo-mie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, disponible sur : https://www.finances.gov.ma/Docs/depf/2008/2781_maroc_afrique.pdf.

(2013a), « Le Maroc se félicite du retour du Mali au sein de la famille franco-phone », *Maroc.ma*, 08/11/2013, dispo-nible sur : <https://www.maroc.ma/fr/actualites/le-maroc-se-felicite-du-retour-du-mali-au-sein-de-la-famille-francophone>.

(2013b), « Coopération Tripartite », *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*, décembre 2013, disponible sur : https://www.giz.de/en/downloads/giz2014_fr_cooperation_tripartite_Maroc.pdf.

(2014a), « Discours de SM le Roi au Forum économique maroco-ivoirien à Abidjan », *Maroc.ma*, 24/02/2014, dis-ponible sur : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-de-sm-le-roi-au-forum-economique-maroco-ivoirien-abidjan>.

(2014b), « Discours de SM le Roi à l'oc-casion du 61^e anniversaire de la révolu-tion du Roi et du peuple », *Maroc.ma*, 20/08/2014, disponible sur : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-de-sm-le-roi-loccasion-du-61e-anniversaire-de-la-revolution-du-roi-et-du>.

(2015a), « Le Maroc et la Coopération Tripartite », *Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération*, 2015, disponible sur : www.diplomatie.ma/LaCooperationtripartite/tabid/167/language/fr-FR/Default.aspx.

(2015b), « Le Maroc aura son agence d'expertise », *L'Economiste*, 15/06/2015, disponible sur : <https://www.leconomiste.com/article/972830-le-maroc-aura-son-agence-d-expertise>.

(2015c), « Discours royal à l'occasion du 16^eme anniversaire de la Fête du Trône », *Maroc.ma - Le portail officiel du Maroc*, 30/07/2015, disponible sur : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-l'occasion-du-16eme-anniversaire-de-la-fete-du-trone>.

(2019a), « Les présidents d'universités défendent l'utilisation du français dans l'enseignement » *Telquel.ma*, 11/03/2019, disponible sur : <https://telquel.ma/2019/03/11/les-presidents-d-universites-defendent-lutilisation-du-francais-comme-langue-denseignement> 1631107.

(2019b), « L'Istiqlal veut que le gouver-nement engage sa responsabilité sur le vote de la loi-cadre sur l'éducation », *Telquel.ma*, 04/04/2019, disponible sur : <https://telquel.ma/2019/04/04/listiqlal-veut-que-le-gouvernement-engage>

[sa-responsabilite-sur-le-vote-de-la-loi-cadre-sur-leducation_1633853/](#).

(2019c), « Loi-cadre sur l'enseignement : un débat chaud attendu au Parlement », Médias24, 02/01/2019 disponible sur : [h](#)

<https://www.medias24.com/MAROC/NATION/POLITIQUE/188828-Loi-cadre-sur-l-enseignement-un-debat-chaud-attendu-au-Parlement.html>.

NOTES

1 Un « tour de parole » renvoie à la circulation d'une expression ou d'un ensemble de propos autour d'une thématique unique, formant un réseau dialogique (Dupret *et al.*, 2008).

2 <http://www.mission-maroc.ch/fr/pages/16.html>.

3 Entretien avec un diplomate, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Rabat, mai 2013.

4 <http://www.mission-maroc.ch/fr/pages/16.html>.

5 Dans cette étude, nous nous référons aux notions de coopération triangulaire, tripartite et trilatérale de façon interchangeable, à l'instar des discours politiques au Maroc. À noter toutefois que Rhee distingue subtilement deux de ces notions. Selon l'auteur la coopération triangulaire renvoie au soutien multilatéral du Nord en faveur de la coopération Sud-Sud, tandis que la coopération trilatérale renvoie une coopération Nord-Sud-Sud formalisée (Rhee, 2010).

6 C'est le cas par exemple avec la coopération tripartite Allemagne – Maroc – Costa Rica (2013b).

7 « Le Maroc constitue un maillon essentiel dans la Coopération tripartite et multilatérale, en particulier pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique » (2014b).

8 « Le montant de la bourse de formation est de sept cent cinquante Dirhams (750,00) par mois, soit à titre indicatif 89 dollars américains, quel que soit le cycle, la nature de la formation et sa durée. (...) La bourse de formation est une bourse d'appoint. Son octroi n'implique en aucun cas la prise en charge des frais d'inscription, d'internat, de transport ou toutes autres charges inhérentes à la poursuite des études, et qui demeurent à la charge de l'étudiant ». Site de l'AMCI : www.amci.ma/10.html.

9 Dans les formations de licence et de master, les Subsahariens représentent plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits au Maroc. Dans les

formations de cadres (employés d'entreprises ou d'institutions publiques appartenant aux catégories supérieures des salariés) ils représentent plus de 80 %. Dans les formations doctorales, ils ne représentent que 15 % des étudiants inscrits. Cette répartition s'explique par le fait qu'il existe un plus large choix de formations francophones en licence, master et formation de cadre, que dans les cursus de doctorats, pour la plupart arabophones (Berriane, 2012).

10 L'AMCI promeut la reconnaissance des liens culturels maroco-africains, la place du Maroc dans la coopération Sud-Sud, et le rôle des visites royales en Afrique dans le développement de la diplomatie : <http://www.amci.ma/pem.html>.

11 A noter que le Maroc a supprimé son ministère de la défense à la suite d'un coup d'État à l'encontre du défunt Roi Hassan II. Il existe une armée active et combattante mais celle-ci dépend administrativement d'un ministère délégué auprès du chef de gouvernement.

RÉSUMÉS

Français

Le Maroc est confronté aux défis linguistiques posés par la construction de son identité en tant qu'État. Pendant longtemps, l'arabe a été favorisé comme moyen de résister aux normes des anciens colonisateurs et revaloriser la religion musulmane et l'histoire des empires marocains successifs. Le français n'a jamais été abandonné comme deuxième langue administrative mais il a été supprimé de l'enseignement primaire et secondaire au lendemain de l'indépendance. Depuis une quinzaine d'années, avec le choix de l'ouverture linguistique annoncé par le roi Mohammed VI et illustré notamment par une valorisation officielle de langue amazighe, le débat sur la place du français dans l'enseignement et plus généralement comme l'une des langues nationales, refait débat. Le choix de l'arabe classique, du français ou des dialectes comme langues d'enseignement fait actuellement l'objet d'un important projet de réforme qui peut prendre plusieurs années. Ces préférences idéologiques émanent des différents partis mais sont surtout déterminées par les nouvelles orientations de politique étrangère. Résolument tourné vers l'Afrique, le Maroc ambitionne d'être reconnu comme une puissance continentale. La diplomatie marocaine a noué de relations étroites avec les pays francophones en premier lieu, en renforçant les échanges économiques mais aussi migratoires. Une importante diaspora africaine de différentes origines a migré vers le Royaume, notamment pour poursuivre des études en français. D'un autre côté, les secteurs public comme privé doivent renforcer les niveaux linguistiques de leurs employés, notamment le français, afin d'accompagner cet élan national vers l'Afrique. Ainsi la formation

universitaire et la diplomatie d'expertise sont devenues des leviers non négligeables au sein de cette diplomatie, et contribuent de façon réflexive à façonner l'identité du Maroc, qui se veut au croisement des cultures et des civilisations. Qualifiée dans cet article de « juste milieu », l'identité de rôle du Maroc, au sens donné par la théorie constructiviste des relations internationales, se construit ainsi le contexte de la politique africaine du Royaume. La dimension francophone de la politique étrangère marocaine est d'abord située autour d'un enjeu linguistique, avant d'être institutionnelle (la Francophonie) ou politique (la francophilie).

English

Morocco faces the linguistic challenges of building its identity as a state. For a long time, Arabic was favoured as a mean of resisting the norms of the former colonizers and value the Muslim religion and the history of successive Moroccan empires. French was never abandoned as a second administrative language, but it was removed from primary and secondary education after independence. For the past fifteen years or so, with the choice of linguistic openness announced by King Mohammed VI and illustrated in particular by an official enhancement of the Amazigh language, the debate on the place of French in education and more generally as one of the national languages has been reopened. The choice of classical Arabic, French or dialects as languages of instruction is currently the subject of a major reform project that may take several years. These ideological preferences emanate from the various parties but are mainly determined by new foreign policy orientations. Resolutely oriented towards Africa, Morocco aims to be recognized as a continental power. Moroccan diplomacy has established close relations with French-speaking countries in the first place, by strengthening economic but also migratory exchanges. A large African diaspora of different origins has migrated to the Kingdom, particularly to pursue studies in French. On the other hand, both the public and private sectors must enhance the language skills of their employees, particularly in French, in order to support this national drive towards Africa. Thus, university training and expertise diplomacy have become significant levers within this diplomacy and contribute in a reflexive way to shaping Morocco's identity, which aims to be at the crossroads of cultures and civilizations. Described in this article as "Golden mean", Morocco's role identity, in the sense given by the constructivist theory of international relations, is thus constructed in the context of the Kingdom's African policy. The French-speaking dimension of Moroccan foreign policy is first of all based on a linguistic stake, before being institutional (Francophonie) or political (Francophilia).

INDEX

Mots-clés

politique étrangère, constructivisme, Maroc, Afrique, identité de rôle

Keywords

Foreign Policy, constructivism, Morocco, Africa, role identity

AUTEUR

Yousra Abourabi

Yousra Abourabi est docteure en science politique, diplômée de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle a rédigé sa thèse sur la politique africaine du Maroc.

Actuellement professeure assistant à Sciences po Rabat (Université internationale de Rabat), elle poursuit ses recherches sur la politique africaine du Maroc et plus généralement sur les enjeux de gouvernance africaine (politique, environnement, migration). Elle a récemment publié l'ouvrage *Maroc* aux éditions De Boeck.